

Article mis à jour : Le 21 mars 2019

## L'importance de l'assurance responsabilité professionnelle : sécuriser vos investissements de carrière

Marie-Laurence Lambert et Karen Ng Wan

Avez-vous déjà hésité à souscrire une assurance responsabilité professionnelle (ARP)? Vous êtes-vous déjà questionné sur la nécessité de celle-ci? En tant qu'ergothérapeutes diplômées de l'Université d'Ottawa sur le point d'entrer sur le marché du travail, nous nous sommes retrouvées à nous poser de telles questions. En mars 2018, lors de notre stage sur le terrain auprès de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), nous avons eu la chance d'interviewer M. Alexandre Ostola, un courtier de BMS. Il a amorcé l'entrevue en nous informant que BMS est une société de courtage en assurances indépendante et majoritairement détenue par des employés, spécialisée dans la création de programmes d'assurance pour les membres d'associations; il travaille avec plus de 500 000 professionnels réglementés et plus de 70 organisations dirigées par des membres au Canada et dans le monde. L'ACE s'est associée à BMS il y a plus de cinq ans pour créer un programme complet d'ARP destiné exclusivement aux membres de l'ACE, l'ARP ACE. Cet article relate quelques-unes des informations essentielles ressortant de l'entretien avec M. Ostola concernant les avantages d'une ARP, ainsi que les idées erronées courantes sur la couverture d'assurance pour les cliniciens.

En 2018, l'ergothérapie est réglementée dans toutes les provinces du Canada, mais pas dans les trois territoires. Dans les zones réglementées, les ergothérapeutes doivent détenir une ARP d'un montant spécifique. Certains organismes de réglementation offrent également l'ARP; toutefois, si une plainte est déposée auprès d'un organisme de réglementation à l'endroit d'un ergothérapeute, l'ARP de cet organisme pourrait ne pas fournir une protection complète à cet ergothérapeute, couvrant tous les dommages et frais de justice encourus. Un conflit survient parce que l'objectif principal de l'organisme de réglementation est de protéger le public.

**Exemple de cas :** un ergothérapeute a effectué une évaluation de la conduite automobile et a recommandé la révocation du permis du client. Le client n'était pas satisfait de la recommandation et estimait que la décision du clinicien était injuste. Le client a ensuite déposé une plainte auprès de l'organisme de réglementation de sa province. Si l'ergothérapeute avait seulement acheté la couverture d'ARP par l'intermédiaire de l'organisme de réglementation et que celle-ci n'incluait pas les frais juridiques nécessaires pour répondre à une plainte adressée à cet organisme, les frais de justice pour le plaignant seraient couverts, mais probablement pas ceux requis pour assurer la défense juridique de l'ergothérapeute.

M. Ostola a également mentionné que les plaintes effectuées auprès des organismes de réglementation provinciaux sont en augmentation dans de nombreuses professions de la santé et que les cliniciens peuvent être amenés à se défendre lors d'une enquête. Par conséquent, il est important de veiller à ce que l'ARP que vous achetez vous protège en cas de plainte auprès de votre organisme

de réglementation. L'ARP ACE est disponible pour protéger les membres de l'ACE et inclut la couverture des frais juridiques dans une telle situation.

Nous avons aussi appris que certains ergothérapeutes ont vu leurs employeurs leur proposer une ARP. M. Ostola a indiqué qu'il était important, dans de tels cas, de ne pas oublier que la couverture est établie au nom de l'employeur et protégera probablement ses intérêts en premier lieu, ce qui créera un certain nombre de choses à considérer pour le professionnel. Par exemple, l'assurance de l'employeur n'est généralement valide que pour les services fournis pour l'employeur et ne couvre généralement pas les services fournis en dehors de cet emploi. En comparaison, l'ARP de l'ACE est valide pour tout service professionnel d'un membre assuré, tant que celui-ci respecte le code de déontologie de la profession et ses lignes directrices, et qu'il respecte son champ de pratique. Cela pourrait inclure le travail bénévole et d'autres contextes dans lesquels les membres pourraient fournir des recommandations en ergothérapie (comme lors d'un événement « CarFit »), ainsi que lors de contacts avec la clientèle ayant lieu durant une activité de formation à l'étranger.

M. Ostola a expliqué que les membres de l'ACE ont deux plans parmi lesquels choisir. L'option 1 fournit 6 millions de dollars d'ARP pour 59 dollars par an, et l'option 2 comprend 10 millions de dollars d'ARP pour 97 dollars par an. Les assistants de l'ergothérapeute peuvent souscrire une police d'ARP de 6 millions de dollars au prix de 59 dollars par an. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les membres qui achètent leur ARP par le biais de l'ACE bénéficient d'une période de déclaration prolongée. Cela signifie que les membres qui prennent leur retraite, cessent leur pratique ou prennent un congé prolongé seront couverts pour toute réclamation pouvant résulter de leur pratique antérieure au cours de la période de déclaration prolongée, qui peut aller jusqu'à 7 ans. Comme indiqué précédemment, le plan inclut une couverture complète des frais juridiques pour le traitement des plaintes adressées à un organisme de réglementation. Les membres participant au programme d'ARP de l'ACE ont également accès à une ligne d'assistance téléphonique pour obtenir des conseils juridiques de la firme Gowlings et ce, gratuitement. Ce service propose une consultation téléphonique gratuite de 30 minutes avec un avocat concernant des questions juridiques liées à la pratique professionnelle de l'assuré.

À la fin de l'entretien, l'une des déclarations de M. Ostola est restée dans nos mémoires – il avait mentionné que l'ARP « assure la tranquillité d'esprit et garantit des investissements de carrière ». En effet, il a souligné le temps et l'argent consacrés à l'obtention d'un diplôme en ergothérapie et à l'entrée sur le marché du travail. Ces mots ont résonné en nous et nous ont fait prendre conscience de l'importance d'investir dans un plan d'ARP non seulement pour nous protéger, mais également pour notre carrière et notre réputation professionnelle.

Nous espérons que ce court article a illustré certains des facteurs cruciaux à prendre en compte pour prendre une décision éclairée concernant l'ARP. La liste suivante fournit des exemples de questions susceptibles d'aider les ergothérapeutes canadiens à prendre une décision éclairée au sujet de la couverture :

- Est-ce que je pense travailler dans une province canadienne différente cette année et ce plan sera-t-il valide partout au pays?
- Est-ce que je fais du bénévolat en tant qu'ergothérapeute et ce régime me couvre-t-il dans ce rôle?
- Vais-je suivre une formation pratique en ergothérapie à l'étranger et est-ce que ce plan me couvrira si c'est le cas?
- Ce plan couvre-t-il mes décisions liées à des pratiques antérieures et quelle est l'étendue de cette couverture?

- Ce plan d'ARP couvre-t-il :
  - o les coûts de ma défense contre des accusations criminelles?
  - o les coûts de ma défense contre les accusations d'un organisme de réglementation?
- Quel est le montant total de la couverture offerte et est-ce suffisant dans le cadre de ma pratique?

Pour toute question ou pour plus de détails sur l'ARP de l'ACE et sur toutes les couvertures d'assurance offertes pour votre pratique, visitez la page De l'assurance pour votre pratique sur le site Web de l'ACE : <https://www.caot.ca/site/mbrp/surance?nav=sidebar>

## À propos des auteures

**Marie-Laurence Lambert, erg. Aut. (Ont.)**, et **Karen Ng Wan, erg.**, ont récemment obtenu leur diplôme de l'Université d'Ottawa et ont complété un stage sur le terrain à l'ACE en 2018. Marie-Laurence travaille actuellement dans une clinique privée offrant des services de réadaptation professionnelle et aidant les clients ayant des problèmes de santé mentale à retourner au travail. Karen travaille actuellement dans un établissement de soins de courte durée en oncologie à Montréal et s'intéresse particulièrement aux athlètes. Vous pouvez les contacter aux adresses suivantes : [marie.laurence.lambert@gmail.com](mailto:marie.laurence.lambert@gmail.com) ou [ngwan.karen@gmail.com](mailto:ngwan.karen@gmail.com)

### Assemblée générale annuelle

L'Association canadienne des ergothérapeutes vous convie à participer à l'Assemblée générale annuelle.

**Lundi 25 mars 2019 de 12h00 à 13h00 HE**

Les participants peuvent assister à l'AGA en personne à divers endroits à travers le Canada ou par l'intermédiaire d'un webinaire en direct. Prière de visiter le [www.caot.ca](http://www.caot.ca) (en vous connectant en tant que membre) ou de communiquer à [agm@caot.ca](mailto:agm@caot.ca) pour connaître tous les détails.

Association canadienne des ergothérapeutes • Canadian Association of Occupational Therapists  
100-34 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7J6 • (800) 434-2268 ext/poste 248 • [www.caot.ca](http://www.caot.ca)

### Annual General Meeting

You are invited to join the Annual General Meeting of the Canadian Association of Occupational Therapists.

**Monday, March 25, 2019 12:00-1:00 pm ET**

Participants can attend in person at various sites across Canada or via webinar. Please visit [www.caot.ca](http://www.caot.ca) (member login is required) or contact [agm@caot.ca](mailto:agm@caot.ca) for details.

